



## Mise à pieds et intérim

-----  
Par Kung13170

Bonsoir, étant en mise à pieds conservatoire j'aurai aimé savoir qu'es-ce que je risque si j'effectue entre temps quelques missions d'intérim pendant cette période ?

-----  
Par DALL

si vous êtes en mise à pied conservatoire vous ne pouvez pas effectuer d'intérim pendant cette période. Si vous le faites malgré tout vous serez dans l'illégalité et cela peut avoir des conséquences sur votre contrat.

-----  
Par Kung13170

Comment l'employeur serait au courant ?